

# EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25.04.02 Convocation du 21.04.02

Compte rendu affiché 29 avril 2002

Présidente : Mme GUERIN

Secrétaire élue : D. BROSSARD

Réf. : BJ/LDA

**Présents :** Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, Mme BOUHEY, MM. AUROY, RODRIGUEZ, OLLIVIER, Maires-Adjoints,

**Objet : CONTRAT de VILLE :  
Programmation 2002.**

Nombre de conseillers	
en exercice :	29
présents	24
votants	28

Mmes VEYRIER, BROSSARD, GLATARD, WYMAN, MARMONIER, BERRA, M. GONDELAUD, Mme ZUILI, M. GOSSET, Mme DURAND, M. CHRETIN, Mmes PERRIN, DESVIGNES, M. MACHURAT, Mlle MILLET, M. BOUREZG, Mme LABASOR.

M. LAFFLY par Mme GUERIN - M. CHATUT par M. RODRIGUEZ - M. MEYER par Mlle VEYRIER - MM. BELLOT par M. MACHURAT.

**Absents représentés :**

**Absent excusé :** M. FERNANDES.

Madame la Conseillère Municipale déléguée à la Politique de la Ville explique que, dans le cadre du contrat de ville de Neuville-sur-Saône, des actions (qui sont énumérées en annexe) ont été présentées, *pour information*, au Conseil Municipal lors de sa séance du 31.01.2002 à l'occasion de la programmation "Politique de la Ville".

Elle demande au Conseil Municipal de formaliser son accord pour la programmation de ces actions.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Madame la Conseillère Municipale déléguée, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Contrat de Ville 2002-2006 de Neuville-sur-Saône signé le 8 décembre 2000,
- Vu les actions présentées en action "Politique de la Ville" (en annexe),
- Vu la délibération du 28 mars 2002 approuvant le budget primitif 2002,
- Donne son accord aux actions présentées en programmation "Politique de la Ville",
- Dit que ces dépenses sont prévues au budget communal,
- Autorise Monsieur le Maire à engager toutes les dépenses relatives aux actions énumérées en annexe.

LE MAIRE  
Signé P. LAFFLY

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE s/SAONE, le 25 Avril 2002

Pour copie conforme,  
Le MAIRE ,

Délibération certifiée exécutoire

compte tenu - de la transmission en Préfecture le 24 juin 2002  
- de la publication le 25 juin 2002  
Fait à NEUVILLE-SUR-SAONE, 24 juin 2002